

Objet : Informations sur le pèlerinage
à LOURDES du 18 au 23 avril 2022

Nevers, le 20 janvier 2022

Chère Pèlerine, Cher Pèlerin,

A ce jour, les autorités gouvernementales sanitaires et le Sanctuaire de Lourdes ne vous obligeront pas à détenir un pass vaccinal. Par contre, pour se loger et se restaurer, il est obligatoire. C'est pourquoi, nous vous le demanderons à la montée dans le car.

Nous vous conseillons pour votre santé et celle des autres :

- **D'avoir votre pass vaccinal depuis plus de quinze jours avant la date de départ**
- **D'appliquer les gestes barrières durant tout le pèlerinage**

Nous comptons sur vous et votre sens de la responsabilité.

Votre voyage en autocar et votre séjour à Lourdes se dérouleront comme suit :

- **Vous devez être autonome, pouvant marcher environ 8 kms dans la journée.**
- **Aucun service médical ne sera assuré par l'Hospitalité Nivernaise.**
- **Il n'y aura pas de fauteuils roulants. Toute personne à mobilité réduite devra être accompagnée d'une personne valide.**
Quelques places ont été réservées à l'Accueil Notre-Dame.
- Vous porterez un **masque chirurgical durant l'ensemble du voyage** sauf pour le repas.
- Vous prévoirez un **stock d'une vingtaine de masques chirurgicaux.**
Nous vous conseillons d'en changer 3 fois par jour : matinée, après-midi et soirée.
- Les **toilettes du car devront être désinfectées après chaque passage par la personne elle-même.**
- A l'aller, vous déjeunerez au restaurant « Les Grottes de St Antoine » à Brive. Au retour, votre hôtel vous fournira un panier-repas.

A l'arrivée à Lourdes, votre hôtel aura désinfecté votre chambre.

Nous vous conseillons **les chambres particulières**, sauf si vous logez habituellement ensemble.

Pour **les pèlerins qui souhaiteraient loger dans la même chambre avec un (e) ami**, nous vous demanderons **une lettre d'acceptation de cette situation** (sur papier libre).

Vous choisirez votre place pour les repas et elle sera la même pour l'ensemble du séjour.

Si vous êtes cas contact, vous devrez vous isoler le nombre de jours qui sera prévu à cette date.
Les jours supplémentaires et le retour seront à votre charge.

Si vous êtes testé positif sans hospitalisation, vous devrez vous isoler le nombre de jours qui sera prévu à cette date.
Les jours supplémentaires et le retour seront à votre charge.

Si vous êtes testé positif avec hospitalisation, la sécurité sociale, votre mutuelle vous prendra en charge ainsi que la mutuelle Saint-Christophe si besoin.

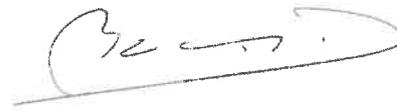
Pour les célébrations, réunions..., vous **appliquerez les jauges prévues par le sanctuaire** et respecterez les gestes sanitaires.

Le Directeur



Père Pierre-Henri Desprairies

Le Directeur-Adjoint



Jean-François Bourçon